DECLARATION PREALABLE PRONONCEE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE DE AUMETZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL DE FENSCH

10, rue de Wendel - BP 20176 57705 HAYANGE CEDEX Affaire suivie par: Nadège KIEFFER
Tél: 03.82.86.65.75 Fax: 03.82.86.81.80

CADRE 1:

Déposée le 21/10/2024

Par: GLOBE ENERGY

Représente par : HADRI NOUREDINE

demeurant: 107 QUAI DU DOCTEUR DERVAUX 92600

ASNIERES-SUR-SEINE

pour: PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Installation de 16 panneaux photovoltaïques noires mates en surimposition à la toiture du bâtiment pour une surface de 29.12

m² (puissance de l'installation : 6 Kwc).

La destination de la production d'énergie est en revente de surplus

sur un terrain sis : 3 Rue Antoine Pislar Références cadastrales : 02 0370 CADRE 2: DECLARATION PREALABLE

Nº DP 057 041 24N0016

Surface de plancher : 0 m2

Nombre de logements :

GLOBE ENERGY HADRI NOUREDINE 107 QUAI DU DOCTEUR DERVAUX 92600 ASNIERES-SUR-SEINE

Le Maire.

Vu la déclaration préalable susvisée.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants. R.421-1 et suivants.

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé par délibération en date du 25/02/2020.

Considérant le Plan de Prévention des Risques Miniers des communes de ANGEVILLERS. AUMETZ. BOULANGE. FONTOY. HAVANGE. OTTANGE. ROCHONVILLERS et TRESSANGE approuvé par arrêté préfectoral en date du 23/12/2004. révisé par arrêté préfectoral n°2011-DDT-SCRECC-UPR-159 en date du 30/09/2011 et par arrêté préfectoral n°2022-DDT-SRECC-UPR-15 en date du 15/11/2022

DECIDE

Article 1 : Les travaux sont autorisés pour le projet décrit dans la demande susvisée au cadre 1

Le /2 11. 2024

Le Maire.

Le Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux

M. RENNIE

NB: Demande affichée en mairie en date du 12. 11. 2624

Copie de la présente est adressée au Contrôle de légalité en date du 12.11. 2024